



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°23-069

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 10 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	07/11/2023
En exercice : 23	Date d'affichage :	07/11/2023
Présents : 18		
Votants : 22		

Présents : MM. GENON Hervé - GACHET Roger - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric -
MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis -
RICO-PEREZ José - RIZZON Bruno

Mmes Josyane BAZIN - Claire COMBET - GAZET Véronique - JABOUILLE Martine
- JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura -
PEREZ Stéphanie

Excusés :

MM.- Nicolas BIBOLLET - Jean-Luc DELWAL
Mmes BOIVINEAU Myriam - GENON Marie - LEGRAND Alexandra

A été nommé secrétaire de séance : Josyane BAZIN



Objet : Homogénéisation des tarifs de locations de la salle des fêtes de Randens et du Foyer rural d'Aiguebelle

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les communes d'Aiguebelle et de Randens appliquent des tarifs de location de salles différents.

Dans ce cadre, il propose aux membres du conseil d'harmoniser ces tarifs comme suit :



Tarifs location de la salle des fêtes de Randens et du Foyer rural d'Aiguebelle

Location Salle des fêtes de Randens – Foyer rural d'Aiguebelle		
	Eté	Hiver
Particuliers résidents à Val d'Arc	160 euros	260 euros
Particuliers hors Val d'Arc	200 euros	300 euros
Associations communales – intercommunales et Syndicat des Pays de Maurienne (SPM)	GRATUIT	GRATUIT
Autres associations (*)	340 euros	460 euros
Organismes	340 euros	460 euros

Salles de réunion de la commune de Val d'Arc GRATUIT

(*) n'ayant pas d'antenne sur le territoire communal.

Pour tous les bénéficiaires d'une location : dépôt de garantie de 500 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

- Approuve l'harmonisation des tarifs de location des salles de la commune de Val d'Arc,
- Dit que ces tarifs sont ceux figurant dans le tableau ci-dessus,
- Dit que cette nouvelle tarification est applicable à compter du 10 novembre 2023,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Josyane BAZIN



Le Maire,

Hervé GENON